

## Bulletin académique Janvier 2015

2015, année nouvelle que l'ensemble du bureau académique du SNIES UNSA éducation, vous souhaite belle et heureuse.

Que 2015 soit pour vous riche professionnellement, mais aussi pleine de réussites personnelles.

Bonne Année !

Annie Routier  
Secrétaire académique



## AUDIENCES

### Audience DGESCO du 11 décembre 2014 : missions et protocole d'urgence

B. Accart et P. Adam ont été reçus par la DGESCO au ministère de l'éducation nationale :

- Missions, le projet d'arrêté pris en application de la loi sur la refondation pour l'Ecole, concernant les visites médicales et les dépistages, a été revu suite aux protestations des organisations syndicales, et leur sera prochainement communiqué. Pour le SNIES, le bilan de 6 ans doit être une visite médicale. La circulaire des missions pourrait prévoir d'autres bilans, dans le cadre d'un « parcours santé de l'élève ». Le SNIES a demandé une intervention systématique des infirmières dans le primaire, **conformément à son engagement pour la défense et le maintien des postes inter degrés**.  
Le SNIES exige la création de nouveaux emplois pour des missions exclusives de santé au travail par des IDE dûment formées.  
Le SNIES demande la rédaction d'une circulaire des missions spécifique pour les infirmières exerçant dans l'Enseignement Supérieur
- Des propositions, suite aux travaux du Bureau National, ont été apportées sur le projet de protocole de soins et des urgences, la présentation du protocole de soins, élaboré conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Santé, ne répondait pas à nos attentes.

### Rencontre PEEP :

Monsieur AUDUC, président de la PEEP -association de parents d'élèves- a mis en place un comité de réflexions sur les rapports famille-école. Le SNIES-UNSA éducation sera désormais associé aux travaux pour une meilleure participation des parents à la vie de l'école.

### Contraception d'urgence :

Le SNIES UNSA Education a été auditionné par les députés rapporteurs de la prochaine loi sur la santé qui prévoit le retrait des conditions de « détresse et de manque de proximité d'un médecin ou d'une sage-femme » pour que l'infirmière puisse donner la contraception d'urgence.

### **RAPPEL : Mutations inter académiques**

Les demandes sont à faire du 05/01 au 05/02/15 sur le site AMIA :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

## Vos élues

Les élections professionnelles grâce à vos votes ont permis l'élection de:

➤ **En CAPN, catégorie A :**

Hors classe :

- Titulaire : ACCART Brigitte (académie de Versailles)
- Suppléante : GSCHIEDL Marie Christine (académie de Orléans-Tours)

Classe supérieure

- Titulaire : MARTINEZ Béatrice (académie de Montpellier)
- Suppléante : HOARAU Dominique (académie de La Réunion)

Classe normale

- Titulaire : SCOL Nathalie (académie de Lille)
- Suppléante LABLANCHE Armelle (académie de Strasbourg)

➤ **En CAPN, catégorie B :**

Classe supérieure :

- Titulaire : DEMATTE Valérie (académie de Lille)
- Suppléante COURT Dominique (académie de Créteil)

Classe normale

- Titulaire : LERAY LEBEAU Marion (académie de Créteil)
- Suppléante VOLLOT (académie de Créteil)

➤ **En CAPA :**

Hors Classe :

- Titulaire : PATTIO Isabelle (Val d'Oise)
- Suppléante : RENVOISE Liliane (Val d'Oise)

Classe supérieure :

- Titulaire : ROUTIER Annie (Val d'Oise)
- Suppléante : GONDRAN Sylvie (Hauts de Seine)

**Encore merci à vous tous qui avez renouvelé votre confiance dans le  
SNIES UNSA éducation**

Et pour vos élues académiques, prochaine CAPA  
(commission administrative paritaire académique) :

**Réduction/Majoration d'ancienneté le vend  
17/01/15**, qui fait suite aux entretiens  
professionnels.

Nous ne manquerons de vous faire part des  
résultats.

## Avancement de grade

Les taux **nationaux** de promotion pour les années 2015-2016-2017 sont connus , ce sont les taux PRO/PRO (promouvable/promue) :

Avancement à la classe supérieure de la catégorie A :

2015 - 2016 -2017 = 11% des infirmières de classe normale promouvables seront à promouvoir.

Avancement à la hors classe de la catégorie A :

2015 = 10.8%      2016 = 12.1%      2017 = 13.8% des infirmières de classe supérieure promouvables seront à promouvoir.

Avancement à la classe supérieure de la catégorie B

2015 -2016- 2017 = 12.3% des infirmières de la classe normale promouvables seront à promouvoir

Chaque académie recevra son taux au regard du nombre de collègues promouvables.

## Création de postes

40 emplois infirmiers seront créés pour la rentrée 2015/2016 sur le plan national, dont **4 postes pour notre académie.**

L'implantation de ces nouveaux emplois sur les départements sera discutée lors d'un CTA. Le SNIES UNSA éducation donnera son avis d'expert au représentant de l'UNSA éducation élu lors des dernières élections professionnelles : Frédéric LEDRU, qui siègera lors de ce CTA.

Pour infos : création de 10 postes de médecins, 50 postes d'assistantes sociales et 137 de CPE.

## Prochaines réunions d'informations syndicales :

- Cergy : le lundi 02/02/2015, de 13h30 à 16h30, à UNSA éducation 5 Avenue de la Palette, 95000 Cergy
- Paris : le lundi 09/02/2015 de 9h30 à 12h30, à la bourse du travail
- Evry : le lundi 09/02/2015 de 13h30 à 16h30, Maison des syndicats, 12 place des Terrasses de l'agora 91000 EVRY

## Et pour vous informer, visitez aussi nos sites :

➤ Académique:

<http://snies-versailles.wifeo.com>

➤ National :

<http://www.snies-unesa-education.org>

## N'hésitez pas à nous joindre pour tous renseignements :

### **Secrétaire Académique et commissaire paritaire**

Annie ROUTIER, LP du Vexin, 95750 Chars  
01 30-39-78-94 snies.versailles@gmail.com

### **Secrétaire Académique Adjointe et commissaire paritaire :**

Isabelle Pattio  
Clg C.Monet, 95420 Magny en Vexin  
01-34-67-04-67, ifauvette@ac-versailles.fr

### **Trésorière Académique :**

Marie-Jeanne DENAIRE  
Collège H Guillaumet,  
95280 Jouy leMoutier 01-34-43-51-00  
Marie-Jeanne.Denaire@ac-versailles.fr

### **Secrétaires départementales :**

Pour le 78 :  
Stéphanie FOUDA GAVREL,  
LPO de l'hôtellerie et du tourisme 78042 Guyancourt  
01 30 96 12 00 Stephanie.Fouda@ac-versailles.fr  
Pour le 95 : Annie Routier et Marie-Jeanne DENAIRE

ET...

A partir de



Par mois je me syndique!



A partir de 5 euros par mois, je me syndique au SNIES pour rester informé sur ma profession, sur le monde éducatif, sur les fonctionnaires... pour être accompagné, écouté, entendu, pour faire connaître mon avis ...Je bénéficierais d'une déduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de la cotisation même si je ne suis pas imposable.

## Se syndiquer c'est aussi :

- Notre revue « **Transmissions** » par courrier et par voie électronique. Cette publication vous informe de toute l'actualité professionnelle et syndicale.
- « **Flash spéciaux syndiqués** » lorsque l'actualité est brûlante
- des « **Bulletins académiques** »
- « **Educ mag** » « **Unsa mag** », publications de l'Unsa Éducation
- Mais aussi : des conseils personnalisés, une aide en cas de problème, des relais de proximité pour vous accompagner dans vos démarches, des infos régulières, des invitations à réunions syndicales départementales :

NOUVELLE ADHÉSION :  RENOUELEMENT :

ACADÉMIE : \_\_\_\_\_ DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_  
 Mme  M<sup>r</sup> NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**SITUATION PERSONNELLE**

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**SITUATION PROFESSIONNELLE**

Adresse professionnelle : (Établissement de la résidence administrative) \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. professionnel : \_\_\_\_\_

Type de poste :  Mixte  En résidence  Logé  Non logé  
 CLM-CLD  Sup  ICTD  ICTR  Autre

Grade : \_\_\_\_\_ Échelon : \_\_\_\_\_

Temps partiel : \_\_\_\_\_ %  Titulaire  Stagiaire  
 Contractuel(le)  Disponibilité  Retraité(e)

► **J'adhère au SNIES UNSA Éducation**

Date : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

L'envoi de la correspondance syndicale et du journal **transmissions** se font à votre adresse :  personnelle  professionnelle  
 Je ne souhaite plus bénéficier de l'envoi postal de la version PAPIER du journal TRANSMISSIONS, et recevoir en échange la version PDF directement par courriel.

**COTISATIONS**

**Catégorie A**

Infirmière classe normale CN									
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cotisation	92	95	102	107	114	122	131	135	139

Infirmière classe supérieure CS							
Échelon	1	2	3	4	5	6	7
Cotisation	114	122	131	136	141	147	152

Infirmière hors classe HC											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation	104	107	112	117	122	128	135	141	147	153	156

**Catégorie B**

Infirmière classe normale CN									
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cotisation	88	89	93	99	106	113	121	130	138

Infirmière classe supérieure CS							
Échelon	1	2	3	4	5	6	7
Cotisation	114	120	126	133	139	145	151

**Autres**

Retraités	CLM-CLD	Contractuel	mi-temps	temps partiel
63	1/2 cot.	65	1/2 cot.	cot. entière

COTISATION 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE D'ADHÉSION 65 (forfait)

**MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE VERSÉE PAR L'ADHÉRENT** €

**MODE DE PAIEMENT :**

Cotisation entière par chèque  Paiement fractionné par prélèvement en 6 fois le 6 du mois, de janvier à juin

Joindre l'AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT dûment remplie et un RIB de votre compte bancaire. ATTENTION : la date limite de cette option est fixée au 1<sup>er</sup> mars de l'année scolaire.

En cas de modification de votre compte, n'oubliez pas d'envoyer un nouveau RIB et une nouvelle autorisation de prélèvement à votre secrétaire académique. Les prélèvements de votre cotisation sont automatiquement reconduits d'une année scolaire sur l'autre sauf si annulation par lettre auprès de la trésorerie nationale avant le 31 octobre

**Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer chaque année avec votre paiement :**

- en priorité à votre secrétaire départementale en début d'année scolaire
- ou à la secrétaire académique (voir coordonnées dans le trombinoscope)
- ou en dernier lieu à la trésorerie nationale : Marie-Christine Gscheidel 13, rue Jacques Péricard 18000 BOURGES



**LA COTISATION SYNDICALE EST DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS, POUR TOUT LE MONDE**  
Si vous êtes exonérés d'impôts, un crédit d'impôt, vous sera reversé par chèque par le trésor public, si vous le signalez dans votre déclaration de revenus.

Téléchargez ce formulaire et l'Autorisation de prélèvement, en ligne sur notre site : [www.snies-uns-education.org](http://www.snies-uns-education.org) ou demandez-les par courriel : [snies@uns-education.org](mailto:snies@uns-education.org)

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE  
RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE

### INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

**1 Remplir soigneusement le Mandat de Prélèvement Automatique ci-dessous.**

**2 Joindre obligatoirement :** soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B)  
soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE (R.I.C.E)

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement bancaire sur simple demande. **Attention ! ne pas adresser de chèque annulé.**

**3 Adresser l'ensemble au : SNIES UNSA ÉDUCATION • 87bis, avenue Georges Gosnat • 94853 IVRY-SUR-SEINE CEDEX**

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNIES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNIES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



**RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :**  
( Réserve au créancier )

Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

#### DÉBITEUR

VOTRE NOM (\*) : \_\_\_\_\_

VOTRE PRÉNOM (\*) : \_\_\_\_\_

VOTRE ADRESSE (\*) : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL (\*) : \_\_\_\_\_

VILLE (\*) : \_\_\_\_\_

PAYS (\*) : \_\_\_\_\_

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR93ZZZ540566**

NOM : **SNIES UNSA Éducation**

ADRESSE : **87 Bis Avenue Georges Gosnat**

CODE POSTAL : **94853**

VILLE : **IVRY SUR SEINE Cédex**

PAYS : **FRANCE**

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

LE (\*) :

À (\*) : \_\_\_\_\_

SIGNATURE (\*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



